

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST PATRIMOINE MONDE OPPORTUNITES

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »), nourricier investi en parts (code ISIN : FR0007069539) de l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M.

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
Par C : FR0007020037	Capitalisation	Capitalisation	Euro	76 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier de l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire : « *obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%.* ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

Indicateur de référence

Le type de gestion du FCP nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître.

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM maître, c'est-à-dire :

« La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions de la zone OCDE (hors pays émergents), des obligations (souverain, corporate, high yield, convertibles) et des instruments monétaires libellés en euro émises par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Analyse des critères financiers :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion. La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- *entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et*
- *entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.*

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- *d'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;*
- *des anticipations de volatilité réalisée du FCP.*

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

Les sociétés de gestion n'ont pas toutes le même process ISR et disposent de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 50% de son actif net en actions cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 35% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 50% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 65% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils relèveront de toutes les notations.

Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Au minimum 90% des OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage (dans la limite de 10% de l'actif net)

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et single-name) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM
- ☐ Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique du prospectus « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire. ».

Profil de risque

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié aux marchés des pays émergents :

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. ».

Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Changement de nom de l'OPCVM maître Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M au profit d'Ofi Invest ESG Patrimoine Monde M.
- Changement de nom du FCP nourricier Ofi Invest ISR Patrimoine Monde Opportunités au profit d'Ofi Invest ESG Patrimoine Monde Opportunités.
- Délabélisation.
- Changement de méthodologie ESG.

16/05/2025 : changement de nom de l'OPCVM maître et du FCP nourricier

Maître : Ofi Invest ESG Patrimoine Monde M devient Ofi Invest Patrimoine Monde M.

Nourricier : Ofi Invest ESG Patrimoine Monde Opportunités devient Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCP Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités est nourricier de l'OPCVM maître Ofi Invest Patrimoine Monde M.

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Le Fonds a continué d'être géré avec une volatilité limitée à 5%, s'appuyant pour cela sur un mécanisme d'exposition dynamique à une allocation stratégique.

L'exposition stratégique était d'environ 74% en début de période. Grâce à l'appréciation des marchés et un régime de volatilité contenue, elle a progressé jusqu'à 78% fin février. S'est ouverte ensuite une séquence de forte volatilité et de correction des actifs risqués mais aussi obligataires, en lien avec les âpres discussions autour des tarifs douaniers que l'administration Trump a décidés. La conséquence directe fut la réduction drastique de l'allocation, d'abord à 63% fin mars puis à peine 50% fin avril, mois du « Liberation Day » si marquant. La volatilité s'apaisant et les perspectives économiques semblant finalement peu impactées par les taxes douanières, nous avons repondéré l'allocation à partir du mois de juin, d'abord à 60% fin juillet, puis 68% fin août et pour conclure à 80% en fin de période. Pour autant, les risques d'une décélération forte ne nous semblaient pas complètement écartés, nous avons mené une politique de couverture du risque actions sur une grande partie de l'année.

La révision annuelle de l'allocation stratégique n'a pas modifié le poids des actions qui est restée de 30%. Néanmoins sa décomposition géographique a été revue en lien avec nos perspectives de moyen terme : les actions européennes ont été renforcées à 15,5%, les actions américaines sont restées pondérées à 12%, le Japon a été fortement réduit passant de 10% à 1%, les actions émergentes qui pesaient 5% ont été soldées et on leur a préféré les actions asiatiques hors Japon (1,5%). Côté obligataire, l'allocation est restée stable à environ 70%. La dette à haut rendement est restée pondérée à 15%, et la dette émergente à 10% mais avec une répartition différente : les dettes corporate sont allégées à 2% et nous introduisons des dettes émergentes en devises dures pour 8%. La dette crédit IG est également réduite en passant de 27% à 8%, au profit de la dette souveraine de la zone Euro, qui passe de 16% à 37%. Ce rebalancement a été mis en œuvre en janvier.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Poche « actions » :

Dans cet environnement de marché, le portefeuille a légèrement sous-performé son indice de référence. Sur la période, les biais stylistiques du portefeuille ont contribué positivement à la performance, en particulier le biais négatif sur la volatilité et les biais positifs sur les larges caps et la profitabilité. En revanche, le portefeuille a pâti de son allocation sectorielle, en particulier de sa sous-pondération au secteur de l'aéro-défense (pour des raisons extra-financières) et également de sa surexposition à la France. La contribution de la sélection de valeurs à la performance a, quant à elle, été relativement neutre. On observe notamment que le Fonds a fortement souffert de l'absence de Rheinmetall et a bénéficié de l'absence de Deutsche Telekom et BAE System, mais également des surpondérations sur Hermes, Carlsberg et Commerzbank.

Au cours de l'exercice, les mouvements significatifs ont concerné les titres suivants : réduction de KPN, ABB et Ahold ; sortie d'Endesa, Givaudan et Naturgy ; ajout d'Allianz, Unicredit et BBVA ; accroissement d'Air Liquide, SAP.

Poche « taux » :

L'année 2024 s'est terminée sur une instabilité politique en Europe après la chute de la coalition en Allemagne et celle du gouvernement Barnier en France. Les rendements obligataires ont d'abord baissé, notamment sous l'impulsion de la BCE qui continuait sa normalisation de politique monétaire. L'OAT française est sous pression dans un contexte de déficit excessif et d'absence de gouvernement pour passer un budget. Le spread OAT/BUND atteindra son pic début décembre, touchant 90 points de base (bps).

De l'autre côté de l'Atlantique, la victoire de D. Trump laisse craindre une politique expansive prolongeant le cycle économique américain. La Fed procèdera donc à une dernière baisse de taux en décembre et les parties longues de la courbe se tendront au passage de l'année. La courbe « Gilt » reste corrélée à la courbe américaine, bien que l'économie présente ses propres faiblesses, à commencer par une inflation des services qui reste collée autour de 5% annuel. La Banque d'Angleterre (BoE) a préféré agir avec prudence en baissant très progressivement ses taux directeurs. Ils finiront l'année 2024 à 4.75% contre un pic à 5.25%.

La première partie de l'année 2025 a été marquée par deux événements significatifs entraînant des conséquences importantes sur les marchés de taux. Tout d'abord, la nouvelle coalition au pouvoir en Allemagne a annoncé en mars un relâchement des contraintes budgétaires (debt brake) ainsi qu'un vaste plan de relance et d'investissement sur dix ans. Le marché y verra deux conséquences : des programmes d'émission de dettes obligataires en hausse et une croissance allemande boostée sur les années à venir. Les taux longs ont donc grimpé, les primes de terme se sont tendues et le « trading range » sur le bund est passé de « 2,3% autour » à « 2,7% autour ».

Le second événement a été la guerre commerciale lancée par D. Trump avec un point de tension autour du « Liberation Day » début avril. Ce conflit commercial imposant des droits de douane massifs visant à favoriser, selon D. Trump, l'économie américaine (via des relocalisations) mais aussi à financer ses ambitions de baisses de taxes fait craindre une résurgence de l'inflation. Là aussi les taux longs se sont tendus et les courbes se sont pentifiées.

Par ailleurs, les attaques répétées de D. Trump contre M. Powell, accusé d'attentisme en maintenant les taux de la Fed inchangés, pèse sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine. Les marchés obligataires prennent conscience de ce risque avec des tensions observées au cours de l'été, envoyant les taux à 30 ans au-delà de 5%. La Fed décidera de baisser ses taux en septembre 2025 après une pause de neuf mois.

M. Powell la qualifiera de « gestion du risque » face à un marché de l'emploi US qui se tasse mais en dépit d'une économie résiliente et une inflation toujours au-dessus de la cible des 2%. Le taux US à 10 ans s'inscrit cependant en hausse sur l'année (sept/sept) : 4,15% (+37 bps), traduisant le mouvement mondial de pentification des courbes de taux.

De son côté, la BCE procèdera à une dernière baisse de ses taux en juin 2025 puis s'estimera en « bonne situation » avec un taux de dépôt à 2% dans un contexte de convergence de l'inflation vers sa cible mais des perspectives économiques en amélioration et une stabilisation des tarifs douaniers à 15% imposés par les US. Le taux allemand à 10 ans clôture cependant fin septembre à 2,71%, soit +60 bps Y/Y.

La BoE aura continué son processus d'assouplissement monétaire au rythme d'une baisse par trimestre mais avec un Comité de politique monétaire (MPC) extrêmement divisé. A fin septembre 2025, le taux directeur s'établit à 4% (vs. 5% un an plus tôt). Les taux à 10 ans sont cependant 70 bps plus haut qu'un an auparavant, terminant l'exercice à 4,70%.

Au Japon, malgré un « geste » de +25 bps en janvier, la Banque du Japon (BoJ) a préféré l'attentisme en dépit d'une inflation au-dessus de 2%. La courbe nippone s'est donc pentifiée massivement avec un taux à 10 ans en hausse de 80 bps sur l'exercice (1,65%), mais des parties ultra-longues (30 ans) encore plus sous pression (+106 bps à 3,15%), atteignant des niveaux jamais atteints.

Dans ce contexte, la poche taux a réalisé une performance nette de frais de gestion de -0.62% contre un indice à +0.25%. La performance brute est donc en ligne avec son indice (-0.01%).

Les principaux paris géographiques pris sur le portefeuille ont été d'être long (en sensibilité relative) sur la France dans l'écartement du second semestre 2024. Pari que nous avons refermé en début d'année à profit après le passage d'un budget. Nous avons repris ce pari par la suite après une nouvelle phase d'écartement sur des niveaux de 75 bps de spread.

Par ailleurs, nous avons été long de la signature Union européenne et Slovaquie, pariant sur une compression des spreads et afin d'améliorer le portage.

Enfin, nous avons décidé de couper notre short sur l'Italie en début d'année tandis que le spread versus Bund continuait de se compresser. L'Italie aura été in fine le meilleur performeur de la zone euro.

La sensibilité globale aux taux relativement à l'indice a évolué entre +0,5 et +1 lors du pic de taux allemand en mars. Elle a été réduite jusqu'à revenir à la neutralité en avril (entre 2,50 / 2,60% sur le 10 ans bund). Elle a été progressivement reconstituée jusqu'à atteindre +0,6 année à partir de juillet.

Le positionnement à l'aplatissement des courbes à partir de mai / juin a pesé sur les performances.

Poche « taux et crédit » :

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de l'OPCVM maître s'élève à 0,62%.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M PART C	FR0007069539	30/09/2024	30/09/2025	0,62%	-	657,51 €	661,60 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FCP nourricier s'élève quant à elle à -0,38%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE OPPORTUNITES PART C	FR0007020037	30/09/2024	30/09/2025	-0,38%	-	98,16 €	97,79 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR001400KP23	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	494 759 999,16	552 865 768,34
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0011381227	OFI INVEST ESG MONETAIRE IC	115 029 905,92	57 963 657,33
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	100 490 701,79	52 844 688,56
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU1547515053	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED ETF	55 724 992,78	15 256 460,47
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0010247072	OFI INVEST ACTIONS JAPON XL	5 899 520,82	50 242 371,97
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BKT1CS59	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	10 139 107,78	42 687 107,55
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU2211182196	CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV		41 720 994,81
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	35 417 920,79	4 664 803,19
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU0232467083	AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP		32 471 315,95
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE000R85HL30	AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF	30 769 537,52	21 734 385,40

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE OPPORTUNITES	OPC	FR0007069539	OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M C	1 398 410,18	11 934 187,49

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires de l'OPCVM maître

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM maître, ce FCP ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM maître sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par le Règlement général de l'AMF (99% 1 mois). L'effet de levier indicatif de l'OPCVM maître est de 200%. Toutefois, l'OPCVM maître aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 30/09/2025
- Options : Pas de position au 30/09/2025

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités

Identifiant d'entité juridique :
969500FJRT3U2RO1KG31

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 30 septembre 2025, à hauteur de 99,90%, dans le fonds Ofi Invest Patrimoine Monde M (ci-après le « **Fonds Maître** »). Ainsi, les caractéristiques environnementales et sociales promues par ce Fonds s'apprécient au travers de celles promues par le Fonds Maître.

Le type de gestion du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Le Fonds Maître fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche actions :

Le Fonds Maître met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

L'indicateur de référence de l'univers ISR est cohérent avec la stratégie de gestion du Fonds Maître.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

Pour la poche actions :

- **La note ESG moyenne du Fonds Maître après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :** La note ESG moyenne du Fonds a atteint 7,21 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds Maître après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :** La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 85,70 sur 10 ;

Pour la poche OPC :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation SFDR était de** 85,70%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds Maître sont les suivantes :

- **Le score ESG :** le score ESG global du portefeuille s'établit à **7,25** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note » :** 20% ;
- **Le score ESG de l'univers d'investissement,** après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, s'établit à **6,92** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds Maître, les 3 trois indicateurs suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone:** l'intensité carbone du portefeuille représente **115,36** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **146,11** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires;
- **L'indice de GINI** (pour la poche Taux) : **68,40**;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** (pour la poche Actions) : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **52,08%** par rapport à son univers dont la part est de **38,29%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3194,48 Teq CO2	13321,44 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR	Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production »
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %		
		Emissions de GES de niveau 2	565,05 Teq CO2	4061,56 Teq CO2		

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
		Emissions de GES de niveau 3	24467,54 Teq CO2	112767,81 Teq CO2		
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %		
		Emissions totales de GES	28227,07 Teq CO2	130150,81 Teq CO2		
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)		479,95 (Teq CO2/million d'EUR)	370,60 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,77 %		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		822,52 (Teq CO2/million d'EUR)	673,24 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,85 %		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,13 %	0,08 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.
			Taux de couverture = 99,69 %	Taux de couverture = 62,82 %		

					d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,83 % Taux de couverture = 86,00 % Part d'énergie non renouvelable produite = 37,61 % Taux de couverture = 31,87 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,27 % Taux de couverture = 57,12 % Part d'énergie non renouvelable produite = 41,73 % Taux de couverture = 9,84 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,47 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 100 %	0,42 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 64,04 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,58 % Taux de couverture = 98,20 %	1,19 % Taux de couverture = 65,19 %	ent sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et

						d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3476,79 (T/million d'EUR CA)	399734,67 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 10,18 %	Taux de couverture = 5,23 %		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	66,63 (Tonnes)	616,51 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,91 %	Taux de couverture = 28,63 %		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des
			Taux de couverture = 4,74 %	Taux de couverture = 68,14 %		

						indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,31 %	0,38		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial. Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6,39	19,93 %		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,41 %	35,62 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%. Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs

						d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 0,1 %		Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,24 %	Taux de couverture = 62,50 %		Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,02 %	0,07 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »
			Taux de couverture = 99,36 %	Taux de couverture = 68,88 %		Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).
						Mesures additionnelles définies en 2025 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Actif	Secteur	Poids	Pays
F488AA	Prvt	35,43%	France
F488GO	Prvt	12,57%	France
ISHARES CORP BOND INTEREST RATE		5,64%	
OFI INVEST ESG MONETAIRE IC		4,24%	France
F488EU	Prvt	4,04%	France
F488IG	Prvt	2,84%	
BNPPE JPM ESG EMBI GBL DVSFD CMPT		2,82%	
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE I		2,34%	
AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZE		1,97%	
NETHERLANDS (KINGDOM OF)		1,90%	Pays-Bas
OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO I		1,73%	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 - I		1,58%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		1,34%	France
Ofi Invest ISR Credit Court Euro R		1,05%	
ISH MSCI EMU GBP-A		1,02%	



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

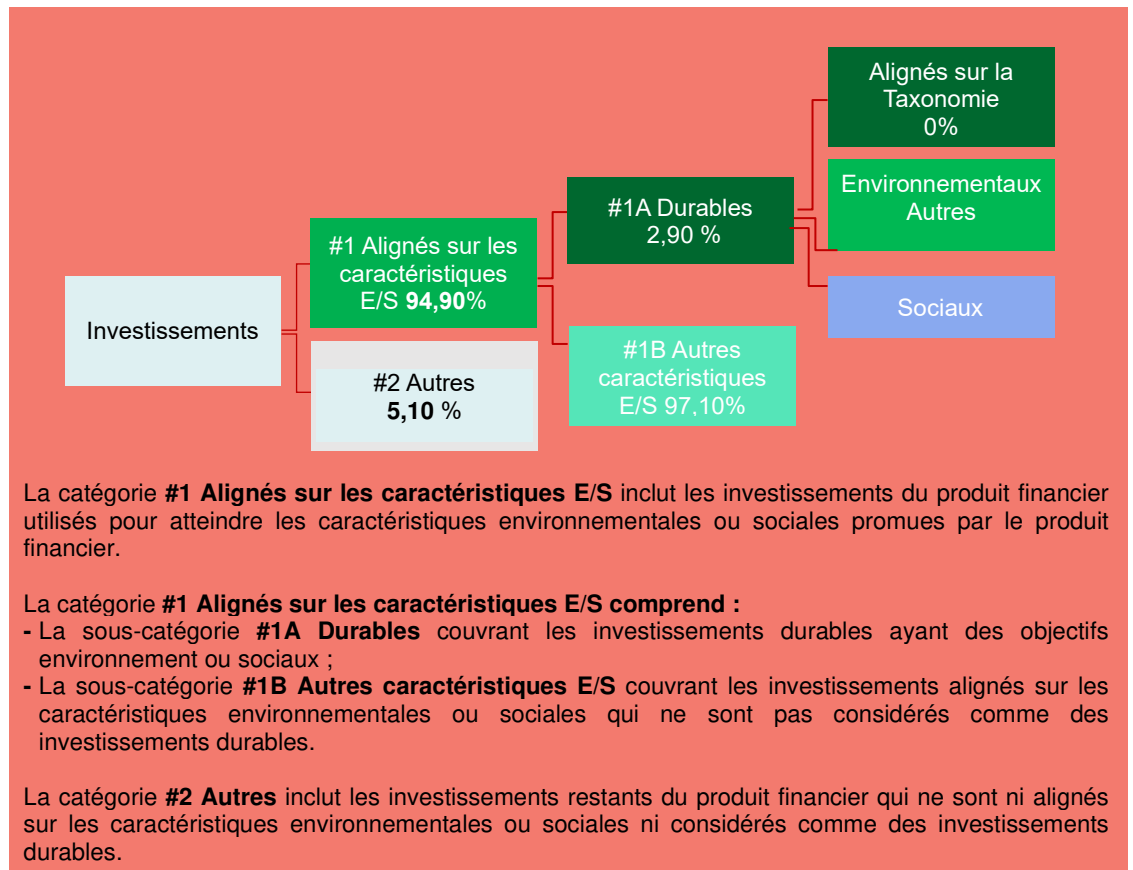
Au 30 septembre 2025, le Fonds Maître a **94,90%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds Maître a **5,10%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-0,70%** de liquidités ;
- **0 %** de dérivés ;
- **0 %** d'OPC Article 6
- **5,80%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, comprenant :
 - Des dérivés et des liquidités ;
 - Des OPC classé Article 6 ;
 - Des titres vifs ne disposant pas de score ESG.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La décomposition sectorielle du Fonds s'apprécie au travers de celui du Fonds Maître.

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	Poids
Autre	91,32%
Finance	5,68%
Industrie	0,86%
Technologies de l'information	0,50%
Consommation discrétionnaire	0,45%
Santé	0,25%
Soins de santé	0,24%
Services aux collectivités	0,22%
Biens et services industriels	0,18%
Services de communication	0,13%
Pétrole et gaz	0,13%
Immobilier	0,04%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?**

☐ Oui

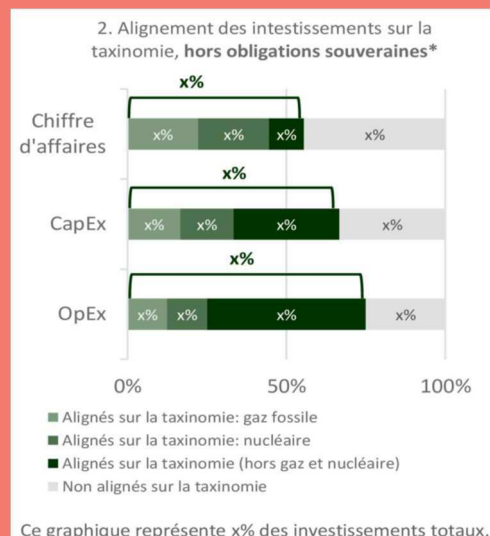
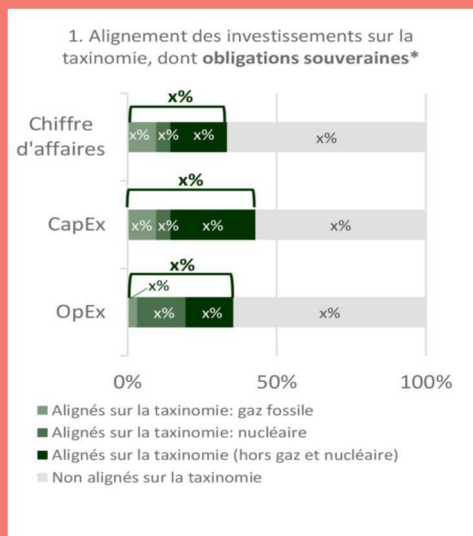
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie était de **1,55%**.

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

environnemental au titre
du règlement (UE)
2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social était de 0,55%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des OPC Article 6 SFDR ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Ofi Invest Patrimoine Monde

Opportunités

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Patrimoine Monde Opportunités constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	78 754 522,73	88 859 847,25
Actions et valeurs assimilées (A)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	78 754 522,73	88 859 847,25
OPCVM	78 754 522,73	88 859 847,25
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	78 754 522,73	88 859 847,25
Créances et comptes d'ajustement actifs	-	-
Comptes financiers	100 018,19	105 451,82
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	100 018,19	105 451,82
Total Actif I+II	78 854 540,92	88 965 299,07

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	79 082 866,37	82 637 955,64
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-297 628,92	6 253 816,03
Capitaux propres	78 785 237,45	88 891 771,67
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	78 785 237,45	88 891 771,67
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	69 303,47	73 527,40
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	69 303,47	73 527,40
Total Passifs : I+II+III+IV	78 854 540,92	88 965 299,07

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	2 552,18	3 490,41
Sous-total Produits sur opérations financières	2 552,18	3 490,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-10,78	-63,09
Sous-total Charges sur opérations financières	-10,78	-63,09
Total Revenus financiers nets (A)	2 541,40	3 427,32
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-830 420,21	-914 169,89
Frais de gestion de la société de gestion	-830 420,21	-914 169,89
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-830 420,21	-914 169,89
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-827 878,81	-910 742,57
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	46 535,12	56 597,99
Sous-total Revenus nets I = C+D	-781 343,69	-854 144,58

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	916 094,55	589 070,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-489,60	-711,40
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	915 604,95	588 359,19
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-53 464,35	-27 787,67
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	862 140,60	560 571,52
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-485 641,76	6 963 786,63
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-485 641,76	6 963 786,63
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	107 215,93	-416 397,54
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-378 425,83	6 547 389,09
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	-297 628,92	6 253 816,03

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

« La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions de la zone OCDE (hors pays émergents), des obligations (souverain, corporate, high yield, convertibles) et des instruments monétaires libellés en euro émises par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Analyse des critères financiers

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion.

La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- d'un objectif de volatilité annuelle inférieure à 5% ;
- des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques,
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille,
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Analyse des critères extra financiers

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyennée du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La Société de Gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-investam.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-investam.com>.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

Les Sociétés de Gestion n'ont pas toutes le même process ISR et disposent de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	78 785 237,45	88 891 771,67	95 232 147,08	108 218 424,98	135 887 819,34
Nombre de titres					
Parts	805 575,8636	905 499,8636	1 043 507,8636	1 193 207,8636	1 385 908,8636
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	97,79	98,16	91,26	90,69	98,04
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	0,10	-0,32	-0,80	-0,33	0,06

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris, à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Le FCP est valorisé sur la dernière valeur liquidative de l'OPCVM Maître..

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects , calculés sur la base de l'actif net : 1,20% TTC maximum

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du fond

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	88 891 771,67	95 232 147,08
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	786 236,68	1 276 482,41
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-10 494 855,28	-14 258 261,07
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-827 878,81	-910 742,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	915 604,95	588 359,19
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-485 641,76	6 963 786,63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	78 785 237,45	88 891 771,67

Souscriptions rachats

Parts émises	8 087,0000
Parts rachetées	108 011,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007020037 - OFI INVEST PATRIMOINE MONDE OPPORTUNITES C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	-	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	100	-	-	-	100

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	100

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	100	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	100	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise				
Montants exprimés en milliers	+/ -	+/ -	+/ -	+/ -
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements			
Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/ -	Non Investment Grade +/ -	Non notés +/ -
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	100	
<i>Société Générale</i>	100	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0007069539 OFI INVEST AM	OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M C France	Mixte	EUR	78 755
Total				78 755

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Total créances	-
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-69 303,47
Total dettes	-69 303,47
Total	-69 303,47

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007069539	OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M C	119 036,4612	661,60	78 754 522,73

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	-781 343,69	-854 144,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-781 343,69	-854 144,58
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-781 343,69	-854 144,58
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-781 343,69	-854 144,58
Total	-781 343,69	-854 144,58
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	862 140,60	560 571,52
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	862 140,60	560 571,52
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	862 140,60	560 571,52
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	862 140,60	560 571,52
Total	862 140,60	560 571,52
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				78 754 522,73	99,96
OPCVM				78 754 522,73	99,96
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M C	Finance/Assurance	EUR	119 036,4612	78 754 522,73	99,96
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				78 754 522,73	99,96

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	78 754 522,73
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	100 018,19
Autres passifs (-)	-69 303,47
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	78 785 237,45

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Patrimoine Monde M.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
Part C : FR0007069539	Capitalisation	Capitalisation	Euro	500 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum
Part RF(*) : FR00140107R8	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Part réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat.	1 part	Pas de minimum

(*) La part RF peut également être souscrite par :

- La société de gestion de portefeuille du Fonds ou une entité appartenant au même groupe,
- L'établissement Dépositaire ou une entité appartenant au même groupe,
- Le promoteur du Fonds ou une entité appartenant au même groupe.

Objectif de gestion

Le FCP vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans (après déduction des frais courants), la performance la plus élevée possible au moyen d'une gestion dynamique de l'allocation entre les marchés d'actions internationaux et les marchés de taux internationaux dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%.

Indicateur de référence

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions de la zone OCDE (hors pays émergents), des obligations (souverain, corporate, high yield, convertibles) et des instruments monétaires libellés en euro émises par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Analyse des critères financiers :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion. La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- d'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

Les sociétés de gestion n'ont pas toutes le même process ISR et disposent de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les actifs hors dérivés intégrés

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 0% et 50% de son actif net en actions cotées ou titres donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 35% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les émetteurs sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de toutes tailles de capitalisations. Ils seront libellés en toutes devises.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Le portefeuille pourra être investi, en direct ou au travers d'OPC, entre 50% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en toutes devises.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 65% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents dans la limite de 20% de l'actif net, sans que toutefois la quote-part de l'actif investie directement ou indirectement en titres combinés issus de pays émergents puisse excéder 30% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Ils relèveront de toutes les notations.

Le FCP pourra investir dans la limite de 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Au minimum 90% des OPC détenus dans le portefeuille devront avoir obtenu le Label ISR.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage (dans la limite de 10% de l'actif net)

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et single-name) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- ☐ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 50% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- ☐ Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
- ☐ Credit Link Notes
- ☐ EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- d'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- d'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou l'inflation, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- ☐ Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus de l'OPCVM
- ☐ Autre nature

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset Management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique du prospectus « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum :

Le niveau de l'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »). Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers. Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du Fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque lié aux marchés des pays émergents :

Le portefeuille est exposé aux marchés des pays émergents. Les porteurs sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles :

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2025 :

- Changement de nom du FCP Ofi Invest ISR Patrimoine Monde M au profit d'Ofi Invest ESG Patrimoine Monde M.
- Délabélisation.
- Changement de méthodologie ESG.

16/05/2025 :

Changement de nom du FCP Ofi Invest ESG Patrimoine Monde M au profit d'Ofi Invest Patrimoine Monde M.

27/06/2025

Création de la part dénommée « RF » - Code ISIN : FR00140107R8 qui a été abondée le 01/08/2025.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Règlement seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ.Reporting-reglementaire.OPC-FR@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculative à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Le Fonds a continué d'être géré avec une volatilité limitée à 5%, s'appuyant pour cela sur un mécanisme d'exposition dynamique à une allocation stratégique.

L'exposition stratégique était d'environ 74% en début de période. Grâce à l'appréciation des marchés et un régime de volatilité contenue, elle a progressé jusqu'à 78% fin février. S'est ouverte ensuite une séquence de forte volatilité et de correction des actifs risqués mais aussi obligataires, en lien avec les âpres discussions autour des tarifs douaniers que l'administration Trump a décidés. La conséquence directe fut la réduction drastique de l'allocation, d'abord à 63% fin mars puis à peine 50% fin avril, mois du « Liberation Day » si marquant. La volatilité s'apaisant et les perspectives économiques semblant finalement peu impactées par les taxes douanières, nous avons repondéré l'allocation à partir du mois de juin, d'abord à 60% fin juillet, puis 68% fin août et pour conclure à 80% en fin de période. Pour autant, les risques d'une décélération forte ne nous semblant pas complètement écartés, nous avons mené une politique de couverture du risque actions sur une grande partie de l'année.

La révision annuelle de l'allocation stratégique n'a pas modifié le poids des actions qui est restée de 30%. Néanmoins sa décomposition géographique a été revue en lien avec nos perspectives de moyen terme : les actions européennes ont été renforcées à 15,5%, les actions américaines sont restées pondérées à 12%, le Japon a été fortement réduit passant de 10% à 1%, les actions émergentes qui pesaient 5% ont été soldées et on leur a préféré les actions asiatiques hors Japon (1,5%). Côté obligataire, l'allocation est restée stable à environ 70%. La dette à haut rendement est restée pondérée à 15%, et la dette émergente à 10% mais avec une répartition différente : les dettes corporate sont allégées à 2% et nous introduisons des dettes émergentes en devises dures pour 8%. La dette crédit IG est également réduite en passant de 27% à 8%, au profit de la dette souveraine de la zone Euro, qui passe de 16% à 37%. Ce rebalancement a été mis en œuvre en janvier.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Poche « actions » :

Dans cet environnement de marché, le portefeuille a légèrement sous-performé son indice de référence. Sur la période, les biais stylistiques du portefeuille ont contribué positivement à la performance, en particulier le biais négatif sur la volatilité et les biais positifs sur les larges caps et la profitabilité. En revanche, le portefeuille a pâti de son allocation sectorielle, en particulier de sa sous-pondération au secteur de l'aéro-défense (pour des raisons extra-financières) et également de sa surexposition à la France. La contribution de la sélection de valeurs à la performance a, quant à elle, été relativement neutre. On observe notamment que le Fonds a fortement souffert de l'absence de Rheinmetall et a bénéficié de l'absence de Deutsche Telekom et BAE System, mais également des surpondérations sur Hermes, Carlsberg et Commerzbank.

Au cours de l'exercice, les mouvements significatifs ont concerné les titres suivants : réduction de KPN, ABB et Ahold ; sortie d'Endesa, Givaudan et Naturgy ; ajout d'Allianz, Unicredit et BBVA ; accroissement d'Air Liquide, SAP.

Poche « taux » :

L'année 2024 s'est terminée sur une instabilité politique en Europe après la chute de la coalition en Allemagne et celle du gouvernement Barnier en France. Les rendements obligataires ont d'abord baissé, notamment sous l'impulsion de la BCE qui continuait sa normalisation de politique monétaire. L'OAT française est sous pression dans un contexte de déficit excessif et d'absence de gouvernement pour passer un budget. Le spread OAT/BUND atteindra son pic début décembre, touchant 90 points de base (bps).

De l'autre côté de l'Atlantique, la victoire de D. Trump laisse craindre une politique expansive prolongeant le cycle économique américain. La Fed procèdera donc à une dernière baisse de taux en décembre et les parties longues de la courbe se tendront au passage de l'année. La courbe « Gilt » reste corrélée à la courbe américaine, bien que l'économie présente ses propres faiblesses, à commencer par une inflation des services qui reste collée autour de 5% annuel. La Banque d'Angleterre (BoE) a préféré agir avec prudence en baissant très progressivement ses taux directeurs. Ils finiront l'année 2024 à 4.75% contre un pic à 5.25%.

La première partie de l'année 2025 a été marquée par deux événements significatifs entraînant des conséquences importantes sur les marchés de taux. Tout d'abord, la nouvelle coalition au pouvoir en Allemagne a annoncé en mars un relâchement des contraintes budgétaires (debt brake) ainsi qu'un vaste plan de relance et d'investissement sur dix ans. Le marché y verra deux conséquences : des programmes d'émission de dettes obligataires en hausse et une croissance allemande boostée sur les années à venir. Les taux longs ont donc grimpé, les primes de terme se sont tendues et le « trading range » sur le bund est passé de « 2,3% autour » à « 2,7% autour ».

Le second événement a été la guerre commerciale lancée par D. Trump avec un point de tension autour du « Liberation Day » début avril. Ce conflit commercial imposant des droits de douane massifs visant à favoriser, selon D. Trump, l'économie américaine (via des relocalisations) mais aussi à financer ses ambitions de baisses de taxes fait craindre une résurgence de l'inflation. Là aussi les taux longs se sont tendus et les courbes se sont pentifiées.

Par ailleurs, les attaques répétées de D. Trump contre M. Powell, accusé d'attentisme en maintenant les taux de la Fed inchangés, pèse sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine. Les marchés obligataires prennent conscience de ce risque avec des tensions observées au cours de l'été, envoyant les taux à 30 ans au-delà de 5%. La Fed décidera de baisser ses taux en septembre 2025 après une pause de neuf mois.

M. Powell la qualifiera de « gestion du risque » face à un marché de l'emploi US qui se tasse mais en dépit d'une économie résiliente et une inflation toujours au-dessus de la cible des 2%. Le taux US à 10 ans s'inscrit cependant en hausse sur l'année (sept/sept) : 4,15% (+37 bps), traduisant le mouvement mondial de pentification des courbes de taux.

De son côté, la BCE procèdera à une dernière baisse de ses taux en juin 2025 puis s'estimera en « bonne situation » avec un taux de dépôt à 2% dans un contexte de convergence de l'inflation vers sa cible mais des perspectives économiques en amélioration et une stabilisation des tarifs douaniers à 15% imposés par les US. Le taux allemand à 10 ans clôture cependant fin septembre à 2,71%, soit +60 bps Y/Y.

La BoE aura continué son processus d'assouplissement monétaire au rythme d'une baisse par trimestre mais avec un Comité de politique monétaire (MPC) extrêmement divisé. A fin septembre 2025, le taux directeur s'établit à 4% (vs. 5% un an plus tôt). Les taux à 10 ans sont cependant 70 bps plus haut qu'un an auparavant, terminant l'exercice à 4,70%.

Au Japon, malgré un « geste » de +25 bps en janvier, la Banque du Japon (BoJ) a préféré l'attentisme en dépit d'une inflation au-dessus de 2%. La courbe nippone s'est donc pentifiée massivement avec un taux à 10 ans en hausse de 80 bps sur l'exercice (1,65%), mais des parties ultra-longues (30 ans) encore plus sous pression (+106 bps à 3,15%), atteignant des niveaux jamais atteints.

Dans ce contexte, la poche taux a réalisé une performance nette de frais de gestion de -0.62% contre un indice à +0.25%. La performance brute est donc en ligne avec son indice (-0.01%).

Les principaux paris géographiques pris sur le portefeuille ont été d'être long (en sensibilité relative) sur la France dans l'écartement du second semestre 2024. Pari que nous avons refermé en début d'année à profit après le passage d'un budget. Nous avons repris ce pari par la suite après une nouvelle phase d'écartement sur des niveaux de 75 bps de spread.

Par ailleurs, nous avons été long de la signature Union européenne et Slovaquie, pariant sur une compression des spreads et afin d'améliorer le portage.

Enfin, nous avons décidé de couper notre short sur l'Italie en début d'année tandis que le spread versus Bund continuait de se compresser. L'Italie aura été in fine le meilleur performeur de la zone euro.

La sensibilité globale aux taux relativement à l'indice a évolué entre +0,5 et +1 lors du pic de taux allemand en mars. Elle a été réduite jusqu'à revenir à la neutralité en avril (entre 2,50 / 2,60% sur le 10 ans bund). Elle a été progressivement reconstituée jusqu'à atteindre +0,6 année à partir de juillet.

Le positionnement à l'aplatissement des courbes à partir de mai / juin a pesé sur les performances.

Poche « taux et crédit » :

Sur les douze derniers mois, le marché du crédit européen a évolué dans un environnement complexe mais globalement favorable aux actifs risqués. La période a débuté dans un contexte de désinflation en zone euro, permettant à la BCE de poursuivre son cycle de baisse des taux, tandis que la Fed, confrontée à une économie américaine plus robuste et à des pressions politiques, a maintenu une posture plus prudente avant d'amorcer un assouplissement progressif. Ces décisions ont entraîné des mouvements contrastés sur les taux souverains, avec une baisse marquée du Bund en novembre, suivie de phases de remontée, notamment en juin, en lien avec des besoins accrus de financement public.

Le crédit Investment Grade a bénéficié d'un fort appétit des investisseurs tout au long de l'année, soutenu par des flux entrants constants et une recherche de rendement dans un environnement de taux encore élevés. Les primes de risque ont connu des phases de compression marquées, notamment en juillet, avec une surperformance des segments les plus risqués (BBB et High Yield), avant de se stabiliser en août et de reprendre leur resserrement en septembre. Malgré quelques épisodes de volatilité liés à la guerre commerciale initiée par l'administration Trump, aux incertitudes politiques en France et aux tensions au Moyen-Orient, le marché a affiché une performance solide, avec +2,8 % pour l'Investment Grade sur l'année et +4,6 % pour le High Yield.

En somme, le Fonds a su naviguer avec agilité dans un environnement mouvant, en combinant discipline de sélection, gestion active de la sensibilité et des couvertures, et réactivité face aux opportunités du marché primaire. La performance annuelle est positive, expliquée par le portage, la compression des spreads et la qualité de la sélection, tout en maintenant une approche prudente face aux incertitudes persistantes sur les plans économique et politique.

Performances

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance du FCP s'élève à 0,62% pour la part C.

Entre le 01/08/2025 (date d'abondement) et le 30/09/2025, la performance de la part RF s'élève à 0,37%.

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M PART C	FR0007069539	30/09/2024	30/09/2025	0,62%	-	657,51 €	661,60 €
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M PART RF	FR00140107R8	01/08/2025	30/09/2025	0,37%	-	100,00 €	100,37 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	494 759 999,16	552 865 768,34
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0011381227	OFI INVEST ESG MONETAIRE IC	115 029 905,92	57 963 657,33
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BJK55C48	I SHARES II PUBLIC LIMITED COMPANY ESG UCITS ETF	100 490 701,79	52 844 688,56
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU1547515053	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED ETF	55 724 992,78	15 256 460,47
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0010247072	OFI INVEST ACTIONS JAPON XL	5 899 520,82	50 242 371,97
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE00BKT1CS59	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	10 139 107,78	42 687 107,55
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU221182196	CANDRIM SUSTAINABLE SICAV BOND GLOBAL SICAV		41 720 994,81
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	35 417 920,79	4 664 803,19
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	LU0232467083	AB FCP I FCP SUSTAINABLE US THEMATIC PORTFOLIO FCP		32 471 315,95
OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M	OPC	IE000R85HL30	AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF	30 769 537,52	21 734 385,40

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), y compris avec des prestataires de recherche appartenant au Groupe Ofi Invest, aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie par le Règlement général de l'AMF (99% 1 mois). L'effet de levier indicatif du FCP est de 200%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

Informations relatives à la VaR

Ofi Invest Patrimoine Monde M	Maximum de la VaR	Minimum de la VaR	Moyenne de la VaR
	3,67%	1,63%	2,32%

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 9 266 342 euros
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 10 509 850 euros
- Options : 26 055 969 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE CIB

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, Ofi Invest Patrimoine Monde M n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Patrimoine Monde M

Identifiant d'entité juridique :
969500583VBCB6Y9QY94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☐ ☒ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Patrimoine Monde M (ci-après le « **Fonds** ») fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à une méthodologie de notation ESG propriétaire.

En effet, afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie sur la méthodologie de notation ESG interne.

Les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG sont :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts.
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humain
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés

Pour la poche actions :

Le Fonds met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

L'indicateur de référence de l'univers ISR est cohérent avec la stratégie de gestion du Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

Pour la poche actions :

- **La note ESG moyenne du Fonds après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :**
La note ESG moyenne du Fonds a atteint 7,21 sur 10 ;
- **La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées :** La note ESG moyenne de l'univers ISR du Fonds était de 85,70 sur 10 ;

Pour la poche OPC :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation SFDR était de 85,70%.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2024 et 30 septembre 2025.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Au 30 septembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG :** le score ESG globale du portefeuille s'établit à **7,25** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche en « amélioration de note » :** 20% ;
- **Le score ESG global de l'univers d'investissement,** après élimination de 20% des valeurs les moins performantes en ESG, s'établit à **6,92** sur 10.

L'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité est atteint.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les 3 trois indicateurs suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 septembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone :** l'intensité carbone du portefeuille représente **115,36** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **146,11** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires ;
- **L'indice de GINI** (pour la poche Taux) : **68,40** ;
- **La part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance** (pour la poche Actions) : la part de membres indépendants au sein des organes de gouvernance est de **52,08%** par rapport à son univers dont la part est de **38,29%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Non applicable

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	3194,48 Teq CO2	13321,44 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences » Notation ESG ¹ : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de - production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %	
		Emissions de GES de niveau 2	565,05 Teq CO2	4061,56 Teq CO2	
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %	

¹ La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		Emissions de GES de niveau 3	24467,54 Teq CO2	112767,81 Teq CO2	négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ; <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille . Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz.
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %		
		Emissions totales de GES	28227,07 Teq CO2	130150,81 Teq CO2		
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,86 %		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	479,95 (Teq CO2/million d'EUR)	370,60 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,77 %		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	822,52 (Teq CO2/million d'EUR)	673,24 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 57,85 %		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,13 %	0,08 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ;
			Taux de couverture = 99,69 %	Taux de couverture = 62,82 %		

					durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique de Vote sur le Say on Climate. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,83 % Taux de couverture = 86,00 % Part d'énergie non renouvelable produite = 37,61 % Taux de couverture = 31,87 %	Part d'énergie non renouvelable consommée = 61,27 % Taux de couverture = 57,12 % Part d'énergie non renouvelable produite = 41,73 % Taux de couverture = 9,84 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,47 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 100 %	0,42 (GWh/million d'EUR) Taux de couverture = 64,04 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	1,58 % Taux de couverture = 98,20 %	0,01 % Taux de couverture = 65,19 %		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques

						dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3476,79 (T/million d'EUR CA)	399734,67 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 10,18 %	Taux de couverture = 5,23 %		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	66,63 (Tonnes)	616,51 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 62,91 %	Taux de couverture = 28,63 %		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %	0,003 %	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR. <u>Mesures additionnelles définies en 2025 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs
			Taux de couverture = 4,74 %	Taux de couverture = 68,14 %		

						d'incidences négatives (PAI).
						Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.
			0,31 %	0,38%		Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).
						Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
						<u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations				
			Taux de couverture = 99,55 %	Taux de couverture = 66,80%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	6,39	19,93		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
			Taux de couverture = 62,48 %	Taux de couverture = 26,04 %		<u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	41,41 %	35,62 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 63,79 %		Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
						<u>Mesures additionnelles définies en 2025</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %	0 %		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques. <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100 %	Taux de couverture = 0,1 %		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01 %	0 %		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI). Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 99,24 %	Taux de couverture = 62,50 %		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,02 %	0,07 %	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires » Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial). <i>Mesures additionnelles définies en 2025 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,36 %	Taux de couverture = 68,88 %		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2025, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Secteur	Poids	Pays
F488AA	Prvt	35,43%	France
F488GO	Prvt	12,57%	France
ISHARES	CORP BOND INTEREST RATE	5,64%	
OFI INVEST ESG MONETAIRE IC		4,24%	France
F488EU	Prvt	4,04%	France
F488IG	Prvt	2,84%	
BNPPE JPM ESG EMBI GBL DVSFD CMPT		2,82%	
OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE I		2,34%	
AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE NET ZE		1,97%	
NETHERLANDS (KINGDOM OF)		1,90%	Pays-Bas
OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO I		1,73%	
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 - I		1,58%	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I		1,34%	France
Ofi Invest ISR Credit Court Euro R		1,05%	
ISH MSCI EMU GBP-A		1,02%	



investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

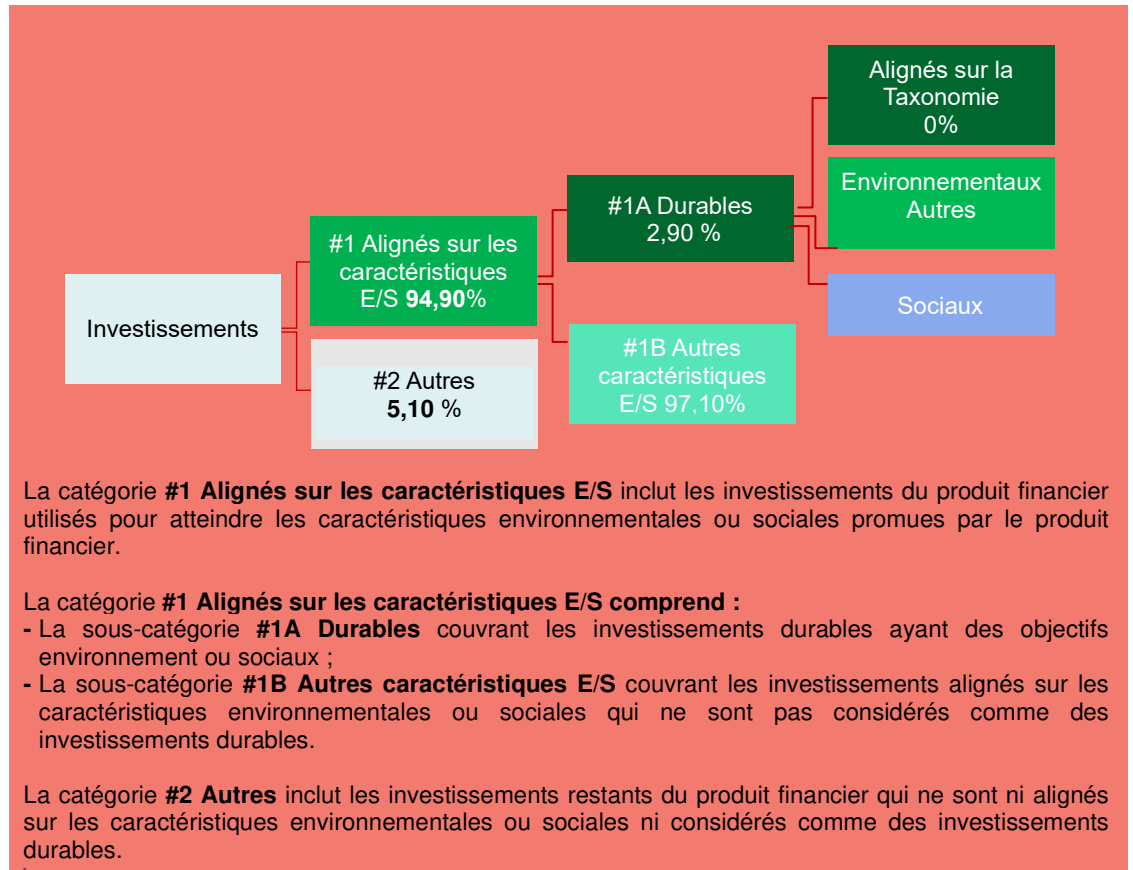
Au 30 septembre 2025, le Fonds a **94,90%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **5,10%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **-0,70%** de liquidités ;
- **0%** de dérivés ;
- **0%** d'OPC Article 6
- **5,80%** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, comprenant :
 - Des dérivés et des liquidités ;
 - Des OPC classé Article 6 ;
 - Des titres vifs ne disposant pas de score ESG.



Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 30 septembre 2025, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	poids
Autre	91,32%
Finance	5,68%
Industrie	0,86%
Technologies de l'information	0,50%
Consommation discrétionnaire	0,45%
Santé	0,25%
Soins de santé	0,24%
Services aux collectivités	0,22%
Biens et services industriels	0,18%
Services de communication	0,13%
Pétrole et gaz	0,13%
Immobilier	0,04%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxonomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE² ?

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

☐ Oui

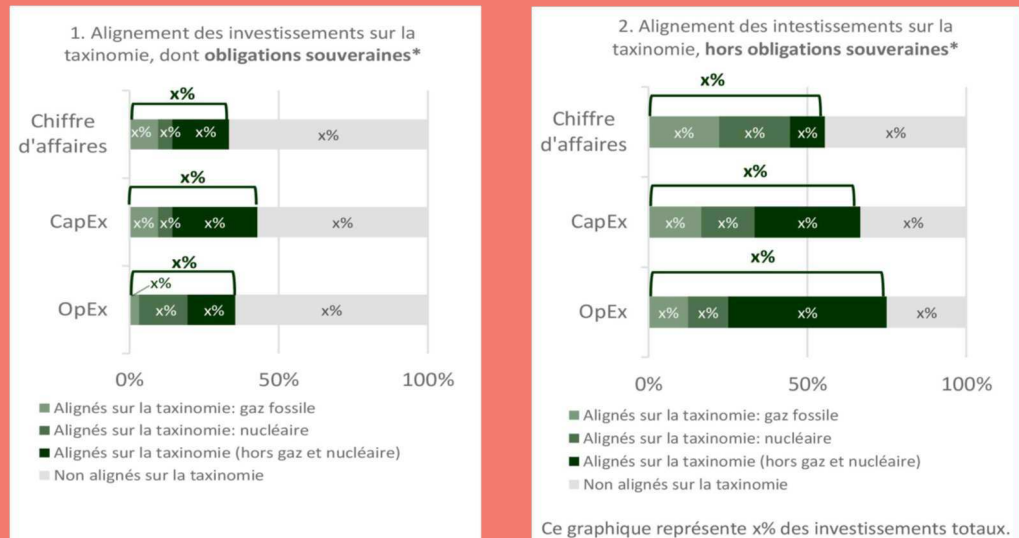
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 septembre 2025, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30 septembre 2025, la part d'investissements alignés sur la taxonomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant

un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des OPC Article 6 SFDR ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour aligner les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Ofi Invest Patrimoine Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt

92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Ofi Invest Patrimoine Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Patrimoine Monde M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Patrimoine Monde M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

Atsou DOH
Atsou DOH

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	634 334 977,03	619 551 014,71
Actions et valeurs assimilées (A)	54 782 831,62	17 887 752,08
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 782 831,62	17 887 752,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	175 678 949,31	68 572 362,14
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	175 678 949,31	68 572 362,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	14 997 375,00	20 527 919,14
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	14 997 375,00	20 527 919,14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	386 420 884,33	500 421 051,67
OPCVM	386 420 884,33	500 421 051,67
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	2 454 936,77	12 141 929,68
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	634 334 977,03	619 551 014,71
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 476 317,45	3 515 815,64
Comptes financiers	4 731 942,88	3 581 475,49
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	11 208 260,33	7 097 291,13
Total Actif I+II	645 543 237,36	626 648 305,84

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	606 308 006,11	563 658 156,28
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 768 333,55	48 701 828,27
Capitaux propres	610 076 339,66	612 359 984,55
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	610 076 339,66	612 359 984,55
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	2 040 204,68	11 149 762,02
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 040 204,68	11 149 762,02
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	33 025 287,29	1 049 946,71
Concours bancaires	401 405,73	2 088 612,56
Sous-total autres passifs IV	33 426 693,02	3 138 559,27
Total Passifs : I+II+III+IV	645 543 237,36	626 648 305,84

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 271 547,12	452 932,83
Produits sur obligations	2 218 668,74	1 992 442,62
Produits sur titres de créances	383 412,66	2 019 261,34
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	250 779,68	167 378,99
Sous-total Produits sur opérations financières	4 124 408,20	4 632 015,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-55 745,15	-44 906,25
Sous-total Charges sur opérations financières	-55 745,15	-44 906,25
Total Revenus financiers nets (A)	4 068 663,05	4 587 109,53
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :	-3 037 598,69	-2 912 635,45
Frais de gestion de la société de gestion	-3 037 598,69	-2 912 635,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-3 037 598,69	-2 912 635,45
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	1 031 064,36	1 674 474,08
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-7 100,55	-5 363,16
Sous-total Revenus nets I = C+D	1 023 963,81	1 669 110,92

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	28 075 040,08	9 094 368,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-1 642 170,66	-699 101,53
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	26 432 869,42	8 395 266,80
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-154 554,00	-1 309,02
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	26 278 315,42	8 393 957,78
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-23 721 207,42	38 636 814,19
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	11 066,53	-1 147,85
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-23 710 140,89	38 635 666,34
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	176 195,21	3 093,23
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-23 533 945,68	38 638 759,57
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 768 333,55	48 701 828,27

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement de ce Fonds vise à investir dans des actions de la zone OCDE (hors pays émergents), des obligations (souverain, corporate, high yield, convertibles) et des instruments monétaires libellés en euro émises par des émetteurs qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Une fois le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement calculé, les titres sont sélectionnés au regard de leur caractéristiques financières et extra-financières suivantes :

Analyse des critères financiers :

La stratégie de gestion vise à proposer un portefeuille flexible, grâce à une gestion active et discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux qui composent l'univers de gestion. La construction du portefeuille du FCP repose sur une allocation stratégique ajustée dynamiquement selon les régimes de marchés. Pour ce faire, la société de gestion s'appuie sur des calculs d'anticipations de la volatilité ainsi que sur des hypothèses de rendement de chacune des classes d'actifs.

Le portefeuille sera ainsi géré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'expositions géographiques.

A ce titre, le portefeuille du FCP pourra être exposé en direct ou au travers d'OPC :

- entre 0% et 50% de l'actif net en actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés ; et
- entre 50% et 100% de l'actif net en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra investir entre 0% et 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la société de gestion tout en tenant compte :

- d'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- des anticipations de volatilité réalisée du FCP.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, réduire l'exposition au risque du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de l'actif risqué, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Le portefeuille aura recours à différents types d'instruments financiers. Concernant la sélection des titres vifs, le gérant appliquera les processus de sélection de titres suivants :

Titres « actions » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- en fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant se positionnera acheteur des secteurs qu'il estimera approprié à la réalisation de l'objectif de gestion du portefeuille ;
- puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Titres « emprunts d'états et crédit » :

- analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

La sensibilité du FCP sera comprise entre -2 et +10.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

L'exposition du portefeuille pourra être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Le FCP pourra supporter un risque de change entre 0% et 50% de l'actif net.

Analyse des critères extra financiers :

Le gérant complète son étude, concomitamment à l'analyse financière, par l'analyse de critères extra financiers afin de sélectionner au mieux les titres en portefeuille. La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du Fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

Pour la poche actions :

La gestion met en œuvre une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne du portefeuille supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice STOXX Europe Total Market Index (BKXP), après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

La société de gestion considère cet indice comme un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de la poche au regard de sa stratégie.

Bien qu'elle reste seule juge de la décision d'investissement pour la sélection des titres selon l'approche ESG, la société de gestion s'appuie sur sa notation ESG propriétaire réalisée par son équipe d'analyse ESG et détaillée dans l'annexe précontractuelle.

Par ailleurs, Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La société de gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf.

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

Pour la poche OPC :

Au minimum 75% de l'actif net de cette poche est classée en OPC Article 8 ou Article 9.

Les sociétés de gestion n'ont pas toutes le même process ISR et disposent de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds n'est pas labélisé ISR.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	610 076 339,66	612 359 984,55	567 362 988,94	515 992 385,59	521 024 729,96
Nombre de titres					
Catégorie de parts C	922 120,0331	931 325,9365	937 447,3589	866 873,3889	815 565,3779
Catégorie de parts RF	10,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	661,60	657,51	605,22	595,23	638,85
Catégorie de parts RF en EUR	100,37 ⁽¹⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts RF en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts C en EUR	29,60	10,80	-9,42	-18,63	24,12
Catégorie de parts RF en EUR	-0,40	-	-	-	-

(1) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées

également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,50 % TTC pour la catégorie de parts C
- 0,60 % TTC pour la catégorie de parts RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,20 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

Catégories de parts C et RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Catégorie de parts C :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Catégorie de parts RF :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	612 359 984,55	567 362 988,94
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	57 895 233,53	63 043 565,11
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-63 932 671,31	-66 751 976,72
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 031 064,36	1 674 474,08
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	26 432 869,42	8 395 266,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-23 710 140,89	38 635 666,34
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	610 076 339,66	612 359 984,55

Souscriptions rachats

Catégorie de parts C	
Parts émises	88 463,7882
Parts rachetées	97 669,6916
Catégorie de parts RF	
Parts émises	10,0000 ⁽²⁾
Parts rachetées	-

(2) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

Commissions

Catégorie de parts C	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts RF	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0007069539 - OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR00140107R8 - OFI INVEST PATRIMOINE MONDE M RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	54 783	16 616	13 735	8 285	5 717	10 429
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	12 161	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-5 309	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	61 635	NA	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	175 679	165 072	5 537	5 069	-
Titres de créances	14 997	14 997	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 732	-	-	-	4 732
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-401	-	-	-	-401
Hors-bilan					
Futures	NA	-1 651	-	-	-
Options	NA	-	-20 747	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	178 419	-15 210	5 069	4 331

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	10 255	32 927	23 715	8 080	100 702
Titres de créances	14 997	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 732	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-401	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	3 744	15 080	-20 475
Options	-	-20 747	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	29 583	12 180	27 459	23 159	80 227

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	USD +/-	HKD +/-	NOK +/-	Autres +/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	27	1 521
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	5 165	574	-	64
Comptes financiers	672	865	-	4
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-5 139	-	-27	-
Comptes financiers	-	-	0	-401
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	4 570	-
Devises à livrer	-4 763	-	-	-
Futures options swaps	238	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	-3 827	1 439	4 570	1 188

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	175 679	-	-
Titres de créances	14 997	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	190 676	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	62	
<i>CACIB</i>	62	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	4 732	
<i>Société Générale</i>	4 732	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		5
BNP Paribas		5
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		401
Société Générale		401

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
IE00BJK55C48 BLACKROCK LUX	ISHARES II PLC EUR HIGH YIELD CORP BOND ESG SRI UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	77 527
FR0011381227 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG MONETAIRE France	Monétaire	EUR	58 208
LU1547515053 BNP PARIBAS	BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED ETF Luxembourg	Obligations	USD	38 803
FR0007017488 OFI INVEST AM	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I France	Actions	EUR	29 116
IE000R85HL30 AMUNDI AM	AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF Irlande	Actions	EUR	27 131
FR0011024249 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I France	Obligations	EUR	23 777
FR0000979866 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I France	Obligations	EUR	21 682
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France	Monétaire	EUR	18 370
FR0011614239 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R France	Obligations	EUR	14 383
IE00BFNM3B99 BLACKROCK LUX	ISHARES IV PLC - ISHARES MSCI EMU SCREENED UCITS ETF Irlande	Actions	EUR	14 075
IE00BKT1CS59 BLACKROCK LUX	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	12 827
IE00B5M4WH52 BLACKROCK LUX	I SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR Irlande	Obligations	EUR	9 093
LU1681046261 AMUNDI AM	AMUNDI INDEX SOLUTION EURO GOVT TILTED GREEN BOND Luxembourg	Obligations	EUR	7 344

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
IE00BYZTVT56 BLACKROCK LUX	ISHARES II PLC EURO CORP BOND ESG SRI UCITS ETF Irlande	Obligations	EUR	6 697
FR0011869163 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS I France	Actions	EUR	6 215
LU1602144906 AMUNDI AM	AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA Luxembourg	Actions	EUR	5 890
FR0012217958 OFI INVEST AM	OFI INVEST GLOBAL SOVEREIGN BONDS RF France	Obligations	EUR	5 194
IE00B52VJ196 BLACKROCK LUX	ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF Irlande	Actions	EUR	4 298
FR0010247072 OFI INVEST AM	OFI INVEST ACTIONS JAPON XL France	Actions	EUR	3 707
IE00BD3V0B10 BLACKROCK LUX	ISHARES V PLC ISHARES SP US BANKS UCITS ETF Irlande	Actions	EUR	1 482
FR0010838607 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I France	Actions	EUR	601
Total				386 421

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 139 258,70
Vente à règlement différé	176 396,74
Coupons à recevoir	382,18
Achat devises à règlement différé	5 160 279,83
Total créances	6 476 317,45
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-267 261,09
Provision commission de mouvement	-40 190,05
Achat à règlement différé	-27 548 836,15
Vente devises à règlement différé	-5 169 000,00
Total dettes	-33 025 287,29
Total	-26 548 969,84

Frais de gestion

Catégorie de parts C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts RF	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42 ⁽³⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(3) La catégorie de parts RF ayant été créée le 01/08/2025, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital	
Néant	
Autres engagements reçus et / ou donnés	
Néant	
Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0007017488	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	36 717,00	792,99	29 116 213,83
FR0010247072	OFI INVEST ACTIONS JAPON XL	155,00	23 914,04	3 706 676,20
FR0000979866	OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	183 062,00	118,44	21 681 863,28
FR0011869163	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS I	543,00	11 445,77	6 215 053,11
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	17 312,00	1 061,13	18 370 282,56
FR0010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	23,00	26 111,35	600 561,05
FR0011381227	OFI INVEST ESG MONETAIRE	532,00	109 414,32	58 208 418,24
FR0012217958	OFI INVEST GLOBAL SOVEREIGN BONDS RF	8 001,00	649,21	5 194 329,21
FR0011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	16 202,00	1 467,51	23 776 597,02
FR0011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	12 359,2131	1 163,78	14 383 405,02
	<i>Sous-total</i>			<i>181 253 399,52</i>

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C		
Revenus nets	1 023 963,87	1 669 110,92
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 023 963,87	1 669 110,92
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 023 963,87	1 669 110,92
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 023 963,87	1 669 110,92
Total	1 023 963,87	1 669 110,92
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts RF		
Revenus nets	-0,06⁽⁴⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-0,06	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-0,06	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,06	-
Total	-0,06	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(4) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie de parts C		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	26 278 319,44	8 393 957,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	26 278 319,44	8 393 957,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	26 278 319,44	8 393 957,78
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	26 278 319,44	8 393 957,78
Total	26 278 319,44	8 393 957,78
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie de parts RF		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-4,02⁽⁵⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-4,02	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-4,02	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-4,02	-
Total	-4,02	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	10,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(5) La catégorie de parts RF a été créée le 01/08/2025.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				54 782 831,62	8,98
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				54 782 831,62	8,98
ABB LTD-NOM	Manufacture	CHF	2 966,00	181 859,25	0,03
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	3 277,00	587 893,80	0,10
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	187,00	255 255,00	0,04
AENA SME SA	Transport	EUR	16 441,00	382 582,07	0,06
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	5 536,00	979 096,96	0,16
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	4 699,00	927 582,60	0,15
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	4 824,00	292 334,40	0,05
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	4 739,00	1 693 718,60	0,28
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	8 175,00	551 812,50	0,09
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	7 239,00	367 741,20	0,06
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	4 047,00	3 351 320,70	0,55
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance/Assurance	EUR	18 446,00	616 280,86	0,10
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	21 180,00	860 755,20	0,14
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA	Finance/Assurance	EUR	5 981,00	45 096,74	0,01
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	94 661,00	1 546 760,74	0,25
BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	Finance/Assurance	EUR	253 759,00	191 131,28	0,03
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	111 229,00	987 046,15	0,16
BAWAG GROUP AG	Finance/Assurance	EUR	1 193,00	133 616,00	0,02
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	8 291,00	708 383,04	0,12
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	872,00	110 613,20	0,02
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	958,00	109 020,40	0,02
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	11 349,00	877 618,17	0,14
BPER BANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	21 172,00	199 778,99	0,03
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	8 733,00	232 647,12	0,04
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	20 788,00	185 969,45	0,03
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	1 880,00	232 274,00	0,04
CARLSBERG B	Manufacture	DKK	2 291,00	226 750,55	0,04
CELLNEX TELECOM S.A.	IT/Communication	EUR	8 453,00	249 278,97	0,04
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	11 773,00	359 547,42	0,06
COCA COLA HBC	Manufacture	GBP	1 660,00	66 643,45	0,01
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	15 471,00	496 464,39	0,08
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	7 656,00	701 748,96	0,12
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Manufacture	EUR	7 528,00	263 630,56	0,04
DANONE SA	Manufacture	EUR	8 474,00	628 431,84	0,10
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	734,00	167 425,40	0,03
DIASORIN SPA	Manufacture	EUR	116,00	8 760,32	0,00
E.ON SE	Energie	EUR	51 456,00	824 067,84	0,14
EIFPAGE	Construction	EUR	3 109,00	337 948,30	0,06
ENEL SPA	Energie	EUR	135 503,00	1 092 967,20	0,18
ENGIE SA	Energie	EUR	47 034,00	858 605,67	0,14

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 421,00	392 196,00	0,06
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	15 782,00	233 100,14	0,04
FERRARI NV	Manufacture	EUR	321,00	132 123,60	0,02
FREENET	IT/Communication	EUR	4 127,00	112 336,94	0,02
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	Santé/Social	EUR	4 556,00	203 470,96	0,03
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	6 509,00	308 526,60	0,05
GALP ENERGIA SGPS SA-B	Mines	EUR	19 114,00	307 735,40	0,05
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	603,00	95 032,80	0,02
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	7 400,00	465 090,00	0,08
GLANBIA PLC	Manufacture	EUR	3 770,00	52 817,70	0,01
HEIDELBERG MATERIALS AG	Manufacture	EUR	2 486,00	476 193,30	0,08
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	2 974,00	204 313,80	0,03
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	391,00	814 453,00	0,13
HIAB OYJ	Manufacture	EUR	2 326,00	115 416,12	0,02
IBERDROLA SA	Energie	EUR	15 247,00	245 552,94	0,04
INDITEX	Commerce	EUR	11 307,00	531 089,79	0,09
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	14 429,00	479 042,80	0,08
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	19 462,00	429 623,65	0,07
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	198 230,00	1 112 863,22	0,18
IVECO GROUPO NV	Manufacture	EUR	10 205,00	187 312,78	0,03
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	3 274,00	332 147,30	0,05
KONE B	Manufacture	EUR	4 422,00	256 476,00	0,04
KONECRANES OYJ	Manufacture	EUR	1 762,00	123 692,40	0,02
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	12 495,00	430 452,75	0,07
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	82 373,00	336 658,45	0,06
LEG IMMOBILIEN SE	Immobilier	EUR	2 067,00	139 935,90	0,02
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	Manufacture	EUR	2 558,00	138 183,16	0,02
LOREAL SA	Manufacture	EUR	2 522,00	929 357,00	0,15
LOTTOMATICA GROUP S P A	Culture	EUR	3 850,00	88 242,00	0,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	1 957,00	1 018 618,50	0,17
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	3 689,00	197 250,83	0,03
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	14,00	1 532,30	0,00
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	1 092,00	593 392,80	0,10
NEXT PLC	Commerce	GBP	1 011,00	143 344,70	0,02
NN GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	3 739,00	223 966,10	0,04
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	64 078,00	261 374,16	0,04
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	33 811,00	472 508,73	0,08
NORSK HYDRO ASA	Manufacture	NOK	4 754,00	27 411,56	0,00
NOVARTIS AG-NOM	Manufacture	CHF	4 859,00	520 386,24	0,09
NOVO NORDISK AS	Manufacture	DKK	1 941,00	89 619,02	0,01
OPAP SA	Culture	EUR	5 353,00	106 364,11	0,02
ORANGE	IT/Communication	EUR	38 124,00	526 492,44	0,09
ORION NEW B	Manufacture	EUR	2 562,00	166 914,30	0,03

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PANDORA AB	Manufacture	DKK	881,00	97 771,52	0,02
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	13 182,00	790 129,08	0,13
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	6 819,00	574 023,42	0,09
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	4 449,00	363 394,32	0,06
RENK GROUP AG	Manufacture	EUR	1 368,00	119 850,48	0,02
SAFRAN	Manufacture	EUR	4 240,00	1 272 424,00	0,21
SAINSBURY(J)	Commerce	GBP	16 667,00	63 780,68	0,01
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	95 570,00	234 815,49	0,04
SANOFI	Manufacture	EUR	13 657,00	1 072 757,35	0,18
SAP SE	IT/Communication	EUR	10 548,00	2 403 889,20	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	6 608,00	1 570 060,80	0,26
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	8 147,00	1 867 292,40	0,31
SIEMENS ENERGY AG	Manufacture	EUR	4 899,00	487 058,58	0,08
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	6 251,00	287 671,02	0,05
SIGNIFY NV	Manufacture	EUR	8 263,00	184 264,90	0,03
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	9 700,00	546 692,00	0,09
SOLVAY	Manufacture	EUR	5 940,00	160 498,80	0,03
SSAB SWEDISH STEEL A	Manufacture	SEK	14 276,00	72 678,29	0,01
SYENSQO SA	Manufacture	EUR	2 973,00	204 245,10	0,03
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	3 638,00	145 811,04	0,02
TELEFONICA SA	IT/Communication	EUR	52 398,00	230 446,40	0,04
THALES SA	Manufacture	EUR	422,00	112 505,20	0,02
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	15 620,00	808 022,60	0,13
UCB SA	Manufacture	EUR	1 318,00	309 730,00	0,05
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	1 066,00	95 343,04	0,02
UNICREDIT SPA	Finance/Assurance	EUR	24 911,00	1 606 012,17	0,26
UNILEVER	Manufacture	EUR	5 725,00	289 456,00	0,05
VALLOUREC SA	Manufacture	EUR	10 478,00	169 586,43	0,03
VINCI SA	Construction	EUR	5 526,00	651 791,70	0,11
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	2 370,00	57 797,03	0,01
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	11 827,00	314 006,85	0,05
WARTSILA OYJ	Manufacture	EUR	4 665,00	118 724,25	0,02
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	4 197,00	487 481,55	0,08
ZALANDO	Commerce	EUR	3 835,00	99 748,35	0,02
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				175 678 949,31	28,80
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				175 678 949,31	28,80
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.625% 30/04/2035	Construction	EUR	1 400 000,00	1 428 915,37	0,23
BELGIAN 3.5% 22/06/2055	Admin. publique	EUR	100 000,00	89 312,08	0,01

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELGIUM KINGDOM 3.30% 22/06/2054	Admin. publique	EUR	110 000,00	95 320,71	0,02
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	1 794 000,00	1 305 433,84	0,21
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	7 126 000,00	3 329 323,82	0,55
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	3 328 000,00	2 728 194,56	0,45
BTF 0% 25/11/2031	Admin. publique	EUR	770 001,00	644 236,74	0,11
BTPS 2.15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	6 878 000,00	4 043 309,06	0,66
BTPe i 2.55% 15/09/2041	Admin. publique	EUR	360 000,00	535 161,33	0,09
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 2.9% 15/08/2056	Admin. publique	EUR	920 000,00	867 392,76	0,14
BUONI POLIENNAL DEL TES 1.7% 01/09/2051	Admin. publique	EUR	3 030 000,00	1 836 227,88	0,30
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	2 916 000,00	1 936 708,14	0,32
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 10/10/2025	Admin. publique	EUR	10 260 000,00	10 255 485,60	1,68
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2029	Admin. publique	EUR	1 020 328,00	939 058,87	0,15
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	Admin. publique	EUR	170 000,00	152 483,20	0,02
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	Admin. publique	EUR	3 220 000,00	3 020 295,60	0,50
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2026	Admin. publique	EUR	990 000,00	987 918,02	0,16
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 1.25% 15/08/2048	Admin. publique	EUR	1 140 000,00	781 702,37	0,13
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2% 10/12/2026	Admin. publique	EUR	10 430 000,00	10 626 892,16	1,74
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.3% 15/02/2033	Admin. publique	EUR	790 000,00	790 434,61	0,13
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	2 981 419,00	2 728 995,32	0,45
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.50% 15/08/2046	Admin. publique	EUR	707 219,00	636 396,44	0,10
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 4.75% 04/07/2040	Admin. publique	EUR	960 000,00	1 167 899,84	0,19
FERDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2050	Admin. publique	EUR	996 000,00	450 670,08	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	Admin. publique	EUR	60 000,00	53 010,60	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	Admin. publique	EUR	790 000,00	576 875,53	0,09
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	130 000,00	120 909,47	0,02
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043	Admin. publique	EUR	530 000,00	323 696,85	0,05
FRANCE 0.5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	2 040 000,00	1 279 612,08	0,21
FRANCE 0.5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	3 032 194,00	781 368,56	0,13
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	2 297 185,00	1 245 754,61	0,20
FRANCE 0.75% 25/12/2028	Admin. publique	EUR	1 000 000,00	956 990,41	0,16
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	822 224,00	698 267,20	0,11
FRANCE 1.5% 25/05/2031	Admin. publique	EUR	3 205 042,00	2 998 997,75	0,49
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	1 907 119,00	1 503 280,02	0,25
FRANCE 3.2% 25/05/2035	Admin. publique	EUR	5 765 373,00	5 706 031,52	0,94

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE 3.5% 25/11/2035	Admin. publique	EUR	7 944 000,00	8 158 423,80	1,34
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	160 000,00	69 737,80	0,01
FRANCE GOVT OF 3% 25/05/2054	Admin. publique	EUR	4 884 016,00	3 883 940,13	0,64
FRANCE O A T 3.5% 25/11/2033	Admin. publique	EUR	2 190 000,00	2 291 861,10	0,38
FRENCH REPUBLIC 0.6% i 25/07/2034	Admin. publique	EUR	845 000,00	876 849,44	0,14
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	2 764 000,00	2 210 929,28	0,36
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	530 000,00	367 530,24	0,06
FRENCH REPUBLIC 3.25% 25/05/2055	Admin. publique	EUR	640 000,00	531 847,36	0,09
FRENCH REPULIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	3 150 000,00	3 657 086,77	0,60
GERMANY 0% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	600 000,00	523 590,00	0,09
GERMANY 0% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	3 150 000,00	2 750 076,00	0,45
GERMANY 1.8% 15/08/2053	Admin. publique	EUR	780 000,00	576 706,36	0,09
GERMANY 2.5% 15/02/2035	Admin. publique	EUR	1 834 418,00	1 842 129,80	0,30
GERMANY 2.6% 15/08/2034	Admin. publique	EUR	3 961 268,00	3 965 067,56	0,65
IRELAND 0.2% 15/05/2027	Admin. publique	EUR	1 240 000,00	1 205 487,23	0,20
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	5 890 000,00	5 875 543,68	0,96
IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	Admin. publique	EUR	440 000,00	375 507,69	0,06
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	Admin. publique	EUR	380 000,00	252 177,94	0,04
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	1 219 000,00	1 278 061,49	0,21
ITALIAN REPUBLIC 5% 01/09/2040	Admin. publique	EUR	530 000,00	597 946,94	0,10
KFW 0% 09/11/2028	Finance/Assurance	EUR	2 824 000,00	2 632 871,68	0,43
KFW VAR 30/04/2027	Finance/Assurance	EUR	5 720 000,00	5 537 360,40	0,91
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	62 659,00	18 954,12	0,00
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	518 813,00	288 782,90	0,05
KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	Admin. publique	EUR	1 570 000,00	1 038 133,04	0,17
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	110 000,00	70 224,08	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 2.25% 22/06/2057	Admin. publique	EUR	1 200 000,00	796 929,21	0,13
KINGDOM OF NETHERLANDS 0% 15/01/2026	Admin. publique	EUR	26 210 000,00	26 063 486,10	4,27
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	392 729,00	396 632,03	0,07
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	420 000,00	459 569,18	0,08
KINGDOM OF NETHERLANDS 4% 15/01/2037	Admin. publique	EUR	434 121,00	489 207,98	0,08
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	1 710 000,00	933 395,77	0,15
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	Admin. publique	EUR	130 000,00	109 555,52	0,02
KINGDOM OF SPAIN 3.2% 31/10/2035	Admin. publique	EUR	710 000,00	714 125,49	0,12
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	80 000,00	69 125,55	0,01
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	3 470 000,00	3 543 223,65	0,58
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	Admin. publique	EUR	60 000,00	69 050,51	0,01
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	Admin. publique	EUR	6 510 000,00	6 344 906,40	1,04
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	334 938,00	141 323,74	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	227 000,00	204 179,69	0,03
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	Admin. publique	EUR	2 558 000,00	2 481 053,96	0,41

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.95% 20/02/2035	Admin. publique	EUR	104 100,00	105 648,35	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	1 370 000,00	1 315 810,12	0,22
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	Admin. publique	EUR	1 394 000,00	877 966,02	0,14
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	154 000,00	132 741,57	0,02
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	Admin. publique	EUR	50 000,00	31 557,82	0,01
REPUBLIC OF GERMANY 2.2% 15/02/2034	Admin. publique	EUR	3 046 255,00	2 998 437,14	0,49
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	1 820 000,00	1 322 244,68	0,22
REPUBLIC OF ITALY 2.8% 01/03/2067	Admin. publique	EUR	1 450 000,00	1 023 856,30	0,17
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	117 953,00	82 415,20	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	3 131 024,00	3 440 763,34	0,56
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	Admin. publique	EUR	4 100 000,00	2 878 028,14	0,47
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	233 000,00	154 326,02	0,03
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				14 997 375,00	2,46
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				14 997 375,00	2,46
PROCTER AND GAMBLE COMPANY ZCP 03/10/2025	Manufacture	EUR	15 000 000,00	14 997 375,00	2,46
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				386 420 884,33	63,34
<i>OPCVM</i>				386 420 884,33	63,34
AMUNDI INDEX SOLU SICAV AM I MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI PBA	Finance/Assurance	EUR	9 483,00	5 889 891,30	0,97
AMUNDI INDEX SOLUTION EURO GOVT TILTED GREEN BOND	Finance/Assurance	EUR	33 339,00	7 343 848,24	1,20
AMUNDI MSCI USA SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	256 239,00	27 130 585,32	4,45
BNP PARIBAS EASY SICAV JPM ESG EMBI GLOBAL DIVERSIFIED ETF	Finance/Assurance	USD	4 375 657,00	38 803 326,27	6,36
I SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	Finance/Assurance	EUR	230 681,00	9 093 445,02	1,49
ISHARES II PLC ACCUM SHS EUR ETF	Finance/Assurance	EUR	62 704,00	4 297 732,16	0,70
ISHARES II PLC EUR HIGH YIELD CORP BOND ESG SRI UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	13 448 650,00	77 527 432,66	12,71
ISHARES II PLC EURO CORP BOND ESG SRI UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	1 393 404,00	6 697 396,33	1,10
ISHARES IV PLC - ISHARES MSCI EMU SCREENED UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	1 470 260,00	14 074 798,98	2,31
ISHARES V PLC ISHARES SP US BANKS UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	244 621,00	1 482 403,26	0,24
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	2 537 012,00	12 826 625,27	2,10
OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	Finance/Assurance	EUR	36 717,00	29 116 213,83	4,77
OFI INVEST ACTIONS JAPON XL	Finance/Assurance	EUR	155,00	3 706 676,20	0,61
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	Finance/Assurance	EUR	183 062,00	21 681 863,28	3,55
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE FOCUS I	Finance/Assurance	EUR	543,00	6 215 053,11	1,02
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	17 312,00	18 370 282,56	3,01
OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	Finance/Assurance	EUR	23,00	600 561,05	0,10

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OFI INVEST ESG MONETAIRE	Finance/Assurance	EUR	532,00	58 208 418,24	9,54
OFI INVEST GLOBAL SOVEREIGN BONDS RF	Finance/Assurance	EUR	8 001,00	5 194 329,21	0,85
OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	Finance/Assurance	EUR	16 202,00	23 776 597,02	3,90
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	Finance/Assurance	EUR	12 359,2131	14 383 405,02	2,36
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				631 880 040,26	103,57

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 25/10/2015 NOK/EUR	61 736,64	-	NOK	4 570 334,38	EUR	-4 508 597,74
OVCT 251015 USD/EUR	-	4 786,48	EUR	4 757 744,10	USD	-4 762 530,58
Total	61 736,64	4 786,48		9 328 078,48		-9 271 128,32

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
<i>Futures</i>				
DAX MINI	115	-	35 179,00	3 491 975,00
EURO STOXX MID	64	-	18 880,00	1 848 000,00
HANG SENG TECH	106	97 106,76	-	3 760 785,39
S&P 500 ANN	180	91 914,89	-	3 060 000,00
Sous-Total Futures		189 021,65	54 059,00	12 160 760,39
<i>Options</i>				
EURO STOXX 50 - PUT 5 200 - 2025-10	-12 000	-	936 000,00	49 305 123,36
EURO STOXX 50 - PUT 5 225 - 2025-10	12 000	1 056 000,00	-	-54 613 884,96
Sous-Total Options		1 056 000,00	936 000,00	-5 308 761,60
Total Actions		1 245 021,65	990 059,00	6 851 998,79
Taux d'intérêts				
<i>Futures</i>				
EURO BOBL	174	13 920,00	-	20 498 940,00
EURO BOBL	-46	-	920,00	-5 419 260,00
EURO BUND	42	36 540,00	-	5 399 940,00
EURO BUND	-154	-	110 880,00	-19 799 780,00
EURO SCHATZ	35	-	2 975,00	3 744 300,00
EURO-BTP	5	5 600,00	-	599 200,00
EURO-OAT	-55	-	79 020,00	-6 674 250,00
Sous-Total Futures		56 060,00	193 795,00	-1 650 910,00
<i>Options</i>				
SOFR 3M - PUT 96.25 - 2026-09	-4 018	-	662 542,55	165 741 371,54
SOFR 3M - PUT 96.5 - 2026-09	603	179 617,02	-	-38 229 774,05
SOFR 3M - PUT 96.75 - 2026-09	937	483 452,13	-	-84 232 894,90
SOFR 3M - PUT 96 - 2026-09	2 478	237 255,32	-	-64 025 910,23
Sous-Total Options		900 324,47	662 542,55	-20 747 207,64
Total Taux d'intérêts		956 384,47	856 337,55	-22 398 117,64
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	631 880 040,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	56 950,16
Total instruments financiers à terme - actions	254 962,65
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	100 046,92
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	2 772,36
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	11 208 260,33
Autres passifs (-)	-33 426 693,02
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	610 076 339,66